

*FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION
DE MAINE ET LOIRE*



Arrêté n° C22-06-39
**Portant désignation d'agents
du Centre de Gestion FPT 49
pour exercer les fonctions de médiateur**

La présidente du Centre de Gestion de Maine-et-Loire,

Vu le Code de justice administrative

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire et le code de justice administrative,

Vu n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire en date du 10 mai 2022.

ARRETE

Article 1 : A compter du 08/06/2022, sont désignés pour assurer les missions de médiation :

- Monsieur DAUTEL, Didier, directeur du Centre Départemental de Gestion du Maine et Loire, justifiant de la qualification requise eu égard à la nature des litiges ainsi que d'une formation auprès de la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation et d'une expérience professionnelle adaptée à la pratique de la médiation.
- Monsieur LAUBIER David, adjoint au directeur du Centre Départemental de Gestion du Maine et Loire, justifiant de la qualification requise eu égard à la nature des litiges ainsi que d'une formation auprès de la Chambre Nationale des

Praticiens de la Médiation et d'une expérience professionnelle adaptée à la pratique de la médiation.

- Monsieur CORDIER, Guillaume, juriste-documentaliste au CDG 49, justifiant de la qualification requise eu égard à la nature des litiges ainsi que d'une formation auprès de la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation et d'une expérience professionnelle adaptée à la pratique de la médiation.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers,
le 03/06/2022



Élisabeth MARQUET
Présidente du Centre de Gestion